



***Rapport annuel sur le prix  
et la qualité du Service Public  
de  
L'EAU POTABLE  
Année 2019***

Syndicat Rhône Ventoux

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b> .....	3
<b>LES CHIFFRES 2019 DE LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE</b> .....	4
<b>I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE</b> .....	5
<b>A. Présentation du Service</b> .....	5
1. Territoire desservi .....	5
2. Recensement de la population.....	6
3. Nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource.....	7
3.1 La production.....	7
3.2 Importation.....	9
4. Nombre d'usagers .....	9
5. Volumes vendus.....	10
5.1 Volumes facturés par commune.....	10
5.2. Répartition des volumes vendus par catégorie d'abonnés.....	11
5.3 Volumes exportés .....	12
6. Evolution de la consommation.....	12
7. Patrimoine .....	13
<b>B. Les indicateurs de performance</b> .....	17
<b>II- LES INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	22
<b>A. Tarification de l'eau et recettes d'exploitation</b> .....	22
1. Présentation générale.....	22
2. Facture type pour 120 m3 consommés .....	24
3. Recettes d'exploitation.....	27
<b>B. Financement des investissements</b> .....	28
1. Montants financiers des travaux réalisés .....	28
2. Recettes d'investissement.....	31
3. Les branchements plomb .....	32
4. Eléments relatifs à la dette .....	32
<b>C. Actions de solidarité et de coopération</b> .....	32
<b>III- LES INDICATEURS FINANCIERS DE GIGONDAS</b> .....	33
<b>A. Tarification de l'eau et recettes d'exploitation</b> .....	33
1. Présentation générale.....	33
2. Facture type pour 120 m3 consommés .....	35
3. Recettes d'exploitation.....	36
<b>B. Financement des investissements</b> .....	37
1. Montants financiers des travaux réalisés .....	37
2. Recettes d'investissement.....	37
3. Eléments relatifs à la dette .....	37

ANNEXE: Note d'information de l'Agence de l'Eau RMC : Redevances et aides de l'Agence de l'Eau

## PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la collectivité en charge des services publics d'eau potable et d'assainissement doit établir et présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces services, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre 2020 (articles L.2224-5, D.22224-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales).

Le présent rapport répond également aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Avant d'être soumis au Comité syndical, il est examiné par la Commission consultative des usagers. Il doit ensuite être présenté devant l'assemblée délibérante de chaque collectivité membre du Syndicat et être mis à la disposition du public.

Le Syndicat Rhône Ventoux a pour mission de satisfaire, au quotidien, les besoins en eau potable des usagers des communes qui lui ont délégué cette compétence. Il se doit de fournir aux abonnés une eau de qualité, en quantité suffisante et de manière continue.

Le Syndicat Rhône Ventoux a choisi de déléguer l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable à une société délégataire, SUEZ Eau France, à travers un contrat d'affermage conclu le 13 mai 2013 pour une durée de 12 ans.

### **DEFINITION :**

***La Délégation de Service Public ou Affermage :*** les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont mis à disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement. Le délégataire se voit donc confier uniquement l'exploitation du service mais à un prix fixé par délibération et révisable chaque année.

***La Régie:*** La collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.

Le service du Mont Serein dispose d'un contrat de délégation de service public spécifique conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de 20 ans avec SUEZ.

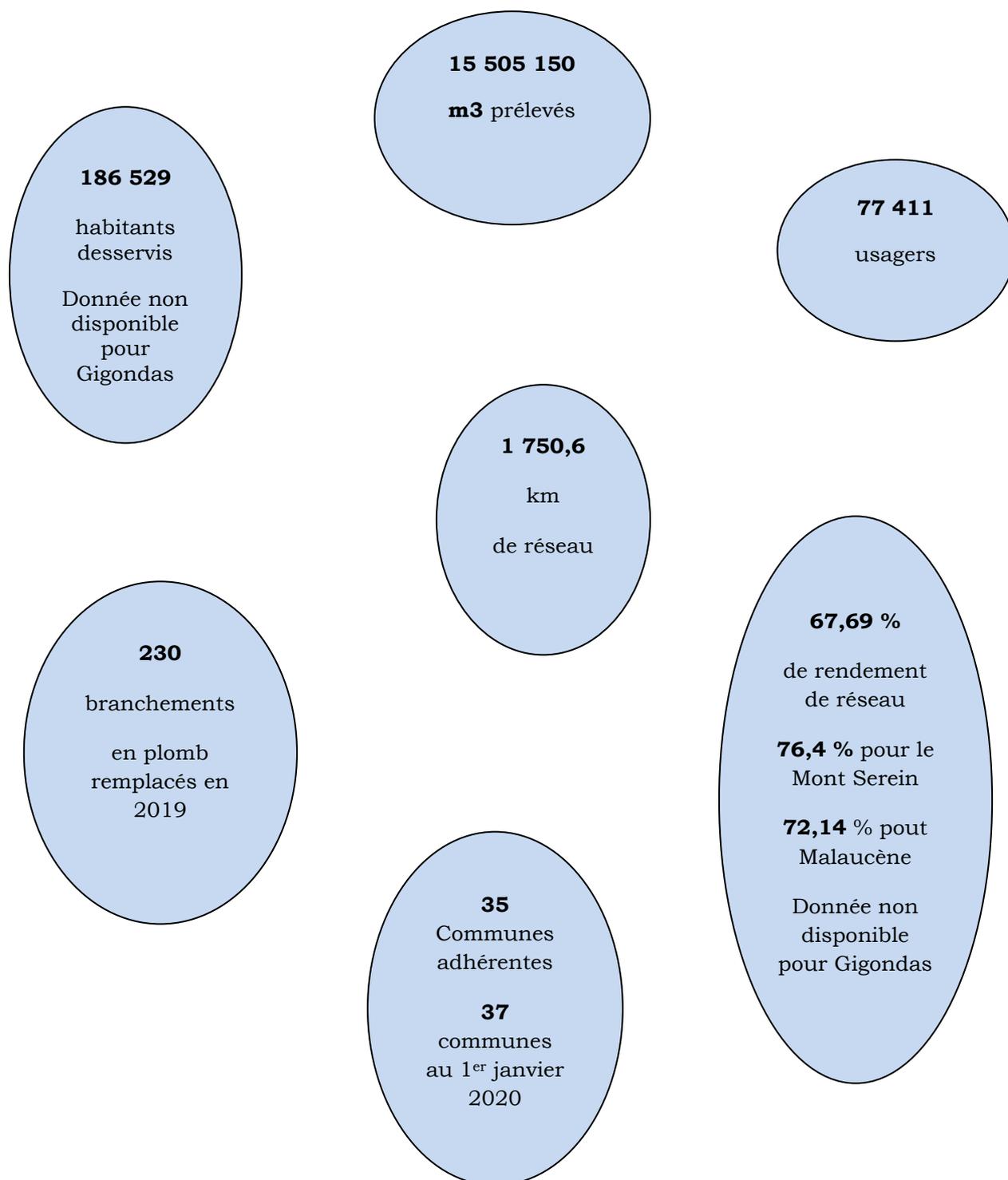
La commune de GIGONDAS a transféré sa compétence eau au syndicat Rhône Ventoux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le mode de gestion de ce service est la Régie, une convention de prestation de service avec la mairie a été passée pour assurer les principales missions d'exploitation.

La commune de MALAUCENE a également transféré au syndicat sa compétence eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'exploitation du service eau potable de la commune de Malaucène fait l'objet d'un contrat avec la SAUR datant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et dont l'échéance arrivera le 31 décembre 2020.

Les éléments relatifs aux services de Gigondas et de Malaucène sont donc repris dans le présent rapport, même si le syndicat n'avait pas la gestion de ces services en 2019.

Le Syndicat Rhône Ventoux est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et/ou d'extension du patrimoine, ainsi que pour les travaux de renouvellement du génie civil, des captages et des canalisations.

# LES CHIFFRES 2019 DE LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

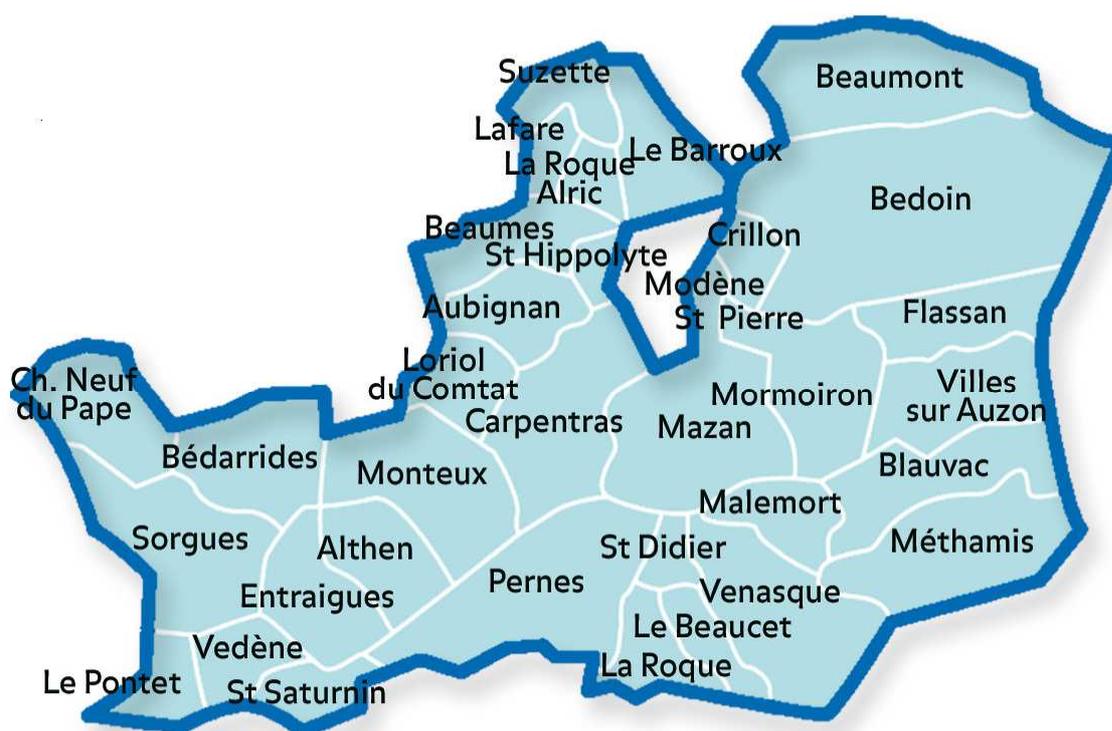


# I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## A. PRESENTATION DU SERVICE

### 1. TERRITOIRE DESSERVI

CARTE DE REPRESENTATION GEOGRAPHIQUE DES 35 COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT RHONE VENTOUX  
AU 31 DECEMBRE 2019



## 2 RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le tableau ci-dessous récapitule les populations des communes ayant délégué leur compétence eau potable au Syndicat Rhône Ventoux.

Communes	Habitants desservis	Communes	Habitants desservis
ALTHEN LES PALUDS	2 931	LORIOLE DU COMTAT	2 660
AUBIGNAN	6 640	MALEMORT DU COMTAT	2 328
BEAUMES DE VENISE	3 162	MAZAN	7 069
BEAUMONT DU VENTOUX	1 293	METHAMIS	907
BEDARRIDES	5 129	MODENE	639
BEDOIN	9 151	MONTEUX	13 213
BLAUVAC	997	MORMOIRON	2 893
CARPENTRAS	31 034	PERNES LES FONTAINES	11 713
CHATEAUNEUF DU PAPE	2 794	SORGUES	19 050
CRILLON LE BRAVE	1 257	ST DIDIER	2 668
ENTRAIGUES	8 671	ST HIPPOLYTE LE GRAVEYRON	310
FLASSAN	864	ST PIERRE DE VASSOLS	743
LA ROQUE ALRIC	238	ST SATURNIN	5 467
LA ROQUE SUR PERNES	903	SUZETTE	282
LAFARE	187	VEDENE	12 367
LE BARROUX	1 400	VENASQUE	2 140
LE BEAUCET	625	VILLES SUR AUZON	2 598
LE PONTET	19 310		
TOTAL		183 633	

Ce total tient compte de la population saisonnière (estimation calculée selon une règle de 4 personnes par habitation secondaire).

La commune de Malaucène compte 2 896 habitants desservis.

Donnée non disponible pour la commune de Gigondas.

### 3 NATURE DES RESSOURCES UTILISEES ET VOLUMES PRELEVES SUR CHAQUE RESSOURCE

#### 3.1 La production

Le territoire du Syndicat Rhône Ventoux s'étend sur plusieurs zones qui se différencient par leurs positions géographiques et par l'origine des ressources en eau qui les alimentent. Elles sont regroupées à travers la terminologie de " Service " et l'on retrouve :

- le Bas (du Pontet à Montoux) et Moyen Service (Châteauneuf du Pape, Loriol du Comtat, Pernes-les-Fontaines)
- le Haut Service (communes restantes)
- la commune de Beaumont du Ventoux
- le Mont Serein
- Gigondas
- Malaucène

Les ressources en eau du Syndicat Rhône Ventoux se répartissent en deux groupes :

#### *Les captages (puits et forages)*

Ces ouvrages se différencient suivant leur diamètre et leur profondeur et représentent environ 98% de la production totale du Syndicat Rhône Ventoux.

La plupart sont implantés dans la nappe d'accompagnement du Rhône. Ils sont regroupés en trois champs captants :

- ◆ **Rive Gauche du Rhône** : lieu-dit La Jouve, à Sorgues : 10 forages regroupés et 2 forages isolés.  
Cependant, seuls 6 sont exploités en raison des problèmes rencontrés avec la pollution par le Dinosebe et Dinoterbe issue de l'activité de la SNPE.
- ◆ **Rive Droite du Rhône** : - Ile de la Barthelasse, à Avignon : 4 forages. Ces ouvrages sont également en partie affectés de la pollution par le Dinosebe et Dinoterbe et seront traités par l'usine à venir.  
- Ile de la Motte, à Villeneuve : 8 forages

Leur régime hydraulique est en "nappe libre", dans des formations grossières à forte perméabilité. Ils sont directement influencés par l'étiage du fleuve.

Les autres sont quant à eux situés sur des nappes sédimentaires dites « profondes » établies dans des réservoirs de sable ou de calcaire fracturé :

- ◆ Grès de Meyras (Aubignan) : 2 forages
- ◆ Les Sablons (Mormoiron) : 2 forages
- ◆ Basses Pessades, Giardini, Les Blaches (Bedoin) : 3 forages
- ◆ Prato (Pernes les Fontaines) : 1 forage
- ◆ Ravin du Rieu (Venasque) : 1 forage
- ◆ Sainte Marguerite, Vallat du Plan (Beaumont du Ventoux) : 2 forages

La commune de Malaucène est alimentée par le captage du Groseau/Saint martin, le forage de Veaux et le forage Pie Martin.

La commune de Gigondas est alimentée par le Forage Sainte Anne.

### Les sources

Leur présence est significative dans les zones « *chahutées* » (collines et montagnes). Leur productivité est variable et peut dépendre de la pluviométrie sur le bassin versant, ce qui se traduit dans les évolutions des volumes prélevés.

Il en existe sept sur le périmètre du Syndicat :

- ◆ Sainte Baudille (Le Barroux)
- ◆ Bélézy (Bedoin)
- ◆ Anrès (Lafare)
- ◆ Les Sablons (Mormoiron)
- ◆ Saint Barthélémy (Pernes les Fontaines)
- ◆ Le Bout du Monde (Beaumont du Ventoux)
- ◆ La Gillarde (St Léger du Ventoux pour le service du Mont Serein)

Sur la commune de Malaucène, nous trouvons la source de Saint Martin et la source du Groseau.

Sur la commune de Gigondas, nous trouvons la source des Florêts.

### Indication du volume mis en distribution pour chaque ressource :

Sites de production	2018 (m3)	2019 (m3)	Évolution 2018/2019 en %
GRES DE MEYRAS	276 886	170 981	-38,25
BASSES PESSADES	1 172 002	833 960	-28,84
GIARDINI	492 242	526 598	6,98
LES BLACHES	139	0	-100
BELEZY	19 886	18 725	-5,84
LES SABLONS	647 975	747 869	15,42
SAINTE BAUDILLE	115 032	111 261	-3,28
RAVIN DU RIEU	76 348	81 966	7,36
LA PRATO	0	/	/
ST BARTHELEMY	595 902	563 754	-5,39
ANRES	19 576	45 939	134,67
LA JOUVE	10 756 233	11 684 826	8,63
BOUT DU MONDE	27 660	28 165	1,83
SAINTE MARGUERITE	0	/	/

VALLAT DU PLAN	89 287	120 360	34,80
MODENE	0	/	/
LA GILLARDE	12 626	8 932	-29,26
<b>Total</b>	<b>14 301 794</b>	<b>14 943 336</b>	<b>4,48 %</b>

Le volume mis en distribution pour la commune de Malaucène est de 421 510 m<sup>3</sup> et pour Gigondas, il est de 132 715 m<sup>3</sup>.

### 3.2 Importation

1423 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été achetés au Hameau des Crottes à Beaumes de Venise. En effet, un petit nombre d'utilisateurs est desservi par le service d'eau potable du syndicat Rhône Aygues Ouvèze.

Pour la commune de Malaucène, aucun volume n'a été importé. Pour Gigondas, la donnée n'est pas disponible.

### 4 NOMBRE D'USAGERS

Communes	Nombre d'utilisateurs	Evolution 2018/2019 en %
Althen des Paluds	1 282	1%
Aubignan	2 355	3%
Beaumes de Venise	1 372	1%
Beaumont du Ventoux	279	1%
Bedarrides	2 210	1%
Bedoin	2 250	3%
Blauvac	343	3%
Carpentras	14 807	2%
Châteauneuf du Pape	1 144	1%
Crillon le Brave	362	2%
Entraigues	3 846	2%
Flassan	304	1%
La Roque Alric	75	0%
La Roque sur Pernes	251	1%
Lafare	78	-3%
Le Barroux	457	1%
Le Beaucet	163	1%
Le Pontet	7 565	0%
Loriol du Comtat	961	1%
Malemort du Comtat	934	2%
Mazan	2 959	2%
Méthamis	286	0%
Modène	218	1%
Monteux	5 473	3%
Mormoiron	1 035	-2%
Pernes les Fontaines	4 864	2%

<b>Sorgues</b>	8 689	0%
<b>St Didier</b>	1 149	0%
<b>St Hippolyte le Graveyron</b>	96	0%
<b>St Pierre de Vassols</b>	301	2%
<b>St Saturnin</b>	2 305	1%
<b>Suzette</b>	98	0%
<b>Vedène</b>	5 338	4%
<b>Venasque</b>	534	4%
<b>Villes sur Auzon</b>	84	2%
<b>TOTAL</b>	<b>75 169</b>	<b>2%</b>

La commune de Malaucène compte 1 791 usagers, Gigondas en compte 431.

## 5 VOLUMES VENDUS

### 5.1 Volumes facturés par commune

COMMUNES	2018 (en m3 proratisé)	2019 (en m3 proratisé)	EVOLUTION 2018/2019 (en %)
ALTHEN LES PALUDS	158 840	152 018	-4
AUBIGNAN	274 181	288 168	5
BEAUMES DE VENISE	148 132	144 344	-3
BEAUMONT DU VENTOUX	22 482	18 751	-16
BEDARRIDES	229 000	193 859	-15
BEDOIN	273 841	283 506	4
BLAUVAC	41 880	44 106	5
CARPENTRAS	1 510 507	1 623 201	7
CHATEAUNEUF DU PAPE	192 418	147 665	-23
CRILLON LE BRAVE	65 065	68 854	6
ENTRAIGUES	430 537	450 517	5
FLASSAN	29 323	31 210	6
LA ROQUE ALRIC	14 333	9 396	-34
LA ROQUE SUR PERNES	46 807	41 478	-11
LAFARE	9 572	15 615	63

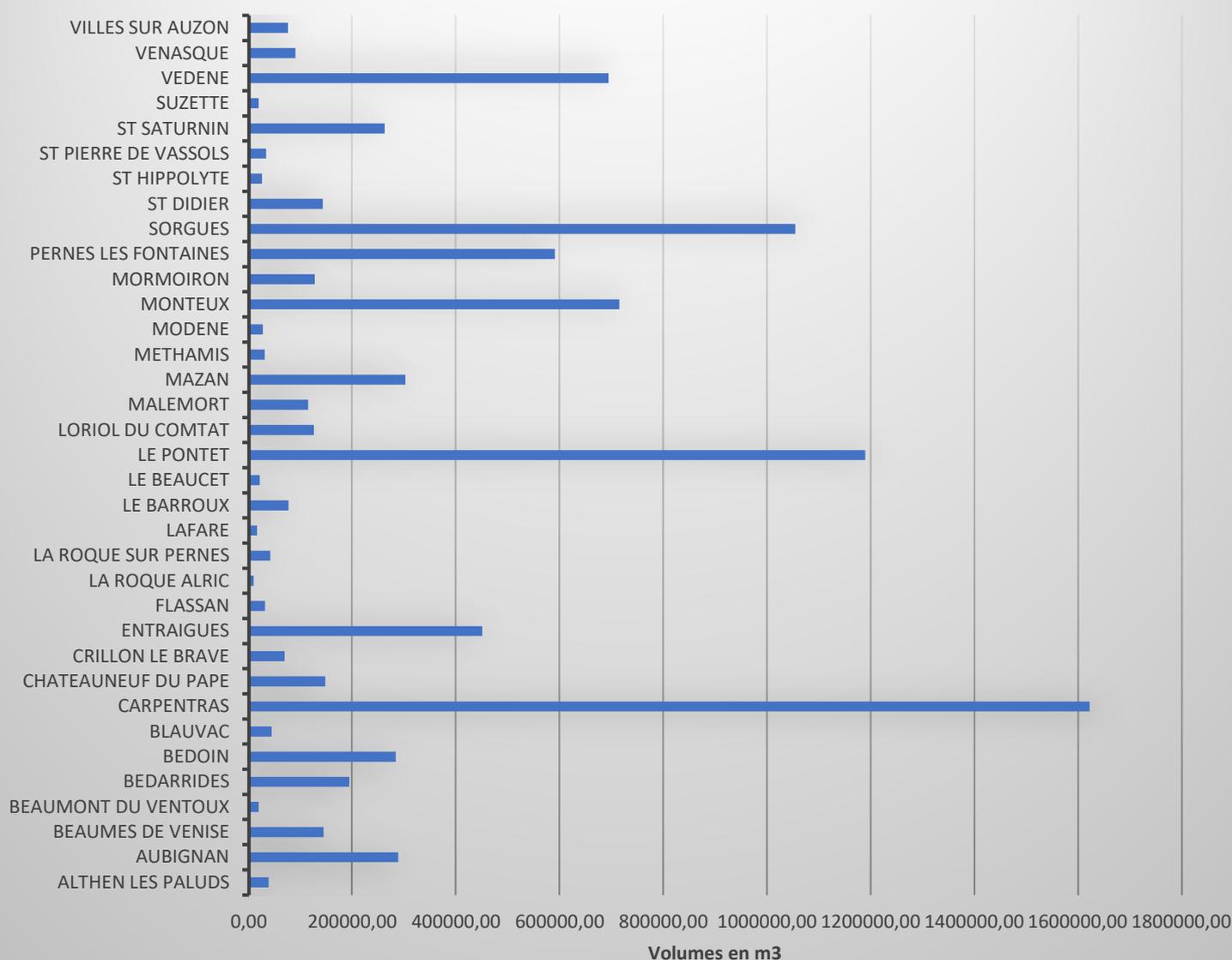
LE BARROUX	74 720	76 596	3
LE BEAUCET	16 476	20 912	27
LE PONTET	1 176 199	1 190 144	1
LORIOU DU COMTAT	113 300	125 708	11
MALEMORT	115 816	114 465	-1
MAZAN	357 024	302 284	-15
METHAMIS	28 496	30 568	7
MODENE	25 322	26 710	5
MONTEUX	833 925	715 098	-14
MORMOIRON	156 361	126 996	-19
PERNES LES FONTAINES	537 037	590 860	10
SORGUES	1 084 434	1 054 698	-3
ST DIDIER	127 624	142 619	12
ST HIPPOLYTE	30 739	25 553	-17
ST PIERRE DE VASSOLS	33 339	33 441	0
ST SATURNIN	326 511	262 349	-20
SUZETTE	21 258	18 783	-12
VEDENE	621 871	694 364	12
VENASQUE	78 976	90 002	14
VILLES SUR AUZON	73 439	75 275	2
<b>TOTAL</b>	<b>9 393 402</b>	<b>9 116 497</b>	<b>-2,94</b>

Explications :

Pour Châteauneuf du Pape et La Roque Alric, la baisse de volumes facturés entre 2018 et 2019 est liée à des fuites après compteur.

Pour Malaucène, nous comptabilisons 240961 m<sup>3</sup> facturés. Pour Gigondas, la donnée n'est pas disponible.

## REPARTITION DES VOLUMES FACTURES PAR COMMUNE EN 2019 (m3)



### 5.2. Répartition des volumes vendus par catégorie d'abonnés

Il n'existe qu'une seule catégorie d'abonnés, à savoir les domestiques et assimilés.

### 5.3 Volumes exportés

4 629 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été exportés pour un des quartiers de Mories les Avignon.

Pour la commune de Malaucène, 457 m<sup>3</sup> ont été exportés.

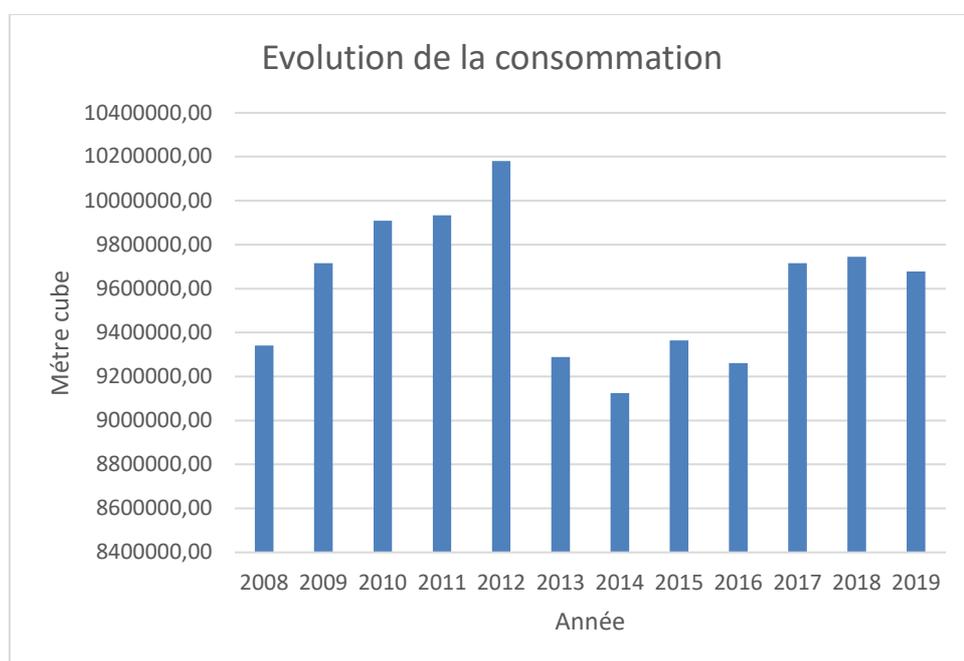
Pour la commune de Gigondas, les données ne sont pas disponibles.

## 6. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION

En m3		2018	2019	Malaucène
<b>A</b>	Volumes facturés dans l'année	9 393 402	9 116 281	240 961
<b>B</b>	Volumes gratuits	0	0	0
<b>C</b>	Volumes dégrévés	206 660	398 424	13 943
<b>D</b>	Volumes fraude constatée	0	0	0
<b>E</b>	Volumes sans comptage	144 994	162 997	34 720
<b>A+B+C+D+E</b>	<b>Volumes consommés</b>	<b>9 745 056</b>	<b>9 677 702</b>	<b>289 624</b>

Pour Gigondas, les données ne sont pas disponibles.

Les volumes sans comptage sont définis de façon contradictoire.



## 7. PATRIMOINE

	2018	2019
Linéaire réseaux (en km)	1 649,20	1 648,15
Nombre d'ouvrages de production	14	14
Nombre de réservoirs	83	83
Capacité de stockage des réservoirs en m <sup>3</sup>	41 822	41 822
Nombre de branchements	73 854	75 191

La baisse du linéaire de réseau est dû à la mise à jour du SIG ou des travaux de renouvellement de conduite réalisés.

Le nombre de branchements indiqués est issu d'une comptabilisation clientèle et correspond au nombre de clients actifs au 31 décembre de l'année.

Pour la commune de Malaucène :

	2019
Linéaire réseaux (en km)	60,469
Nombre d'ouvrages de production	3
Nombre de réservoirs	11
Capacité de stockage des réservoirs en m <sup>3</sup>	2 270
Nombre de branchements	1 791

Pour la commune de Gigondas :

	2019
Linéaire réseaux (en km)	42,03
Nombre d'ouvrages de production	2
Nombre de réservoirs	2
Capacité de stockage des réservoirs en m <sup>3</sup>	700
Nombre de branchements	431

Nombre de branchements par commune

COMMUNES	ACTIFS	EN PLOMB
ALTHEN DES PALUDS	1 282	1
AUBIGNAN	2 355	20
BEAUMES-DE-VENISE	1 372	12
BEAUMONT DU VENTOUX	281	0
BEDARRIDES	2 210	0
BEDOIN	2 250	35
BLAUVAC	343	0
CARPENTRAS	14 807	751
CHATEAUNEUF-DU-PAPE	1 144	48
CRILLON-LE-BRAVE	364	0
ENTRAIGUES	3 846	238
FLASSAN	304	0
LAROQUE ALRIC	75	0
LA ROQUE-SUR-PERNES	251	0
LAFARE	78	0
LE BARROUX	457	0
LE BEAUCET	163	0
LE PONTET	7 565	56
LORIOLE-DU-COMTAT	961	0
MALEMORT	934	13
MAZAN	2 959	99
METHAMIS	286	0
MODENE	218	0
MONTEUX	5 473	219
MORMOIRON	1 035	0
PERNES-LES-FONTAINES	4 864	197
SORGUES	8 689	166
SAINT DIDIER	1 149	3
SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON	96	0
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	301	1
SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON	2 305	3
SUZETTE	98	0
VEDENE	5 338	55
VENASQUE	534	0
VILLES-SUR-AUZON	804	0
<b>TOTAL</b>	<b>75 151</b>	<b>1 917</b>

La commune de Malaucène compte 1 791 branchements et 18 branchements en plomb.

La commune de Gigondas compte 431 branchements et 6 en plomb.

La limite de qualité en plomb est de 10 µg/l. Comme chaque année, un programme de suppression de ces branchements est réalisé.

Des analyses régulières sont réalisées par l'A.R.S., SUEZ et SAUR.

En complément, le nombre de plomb restant est calculé à partir des plombs de l'année N-1 décomptés des renouvellements effectués par le délégataire ou le maître d'ouvrage au cours de l'année.

#### Les fuites sur le réseau

<b>BILAN DES RECHERCHES DE FUTES</b>	
<b>Communes</b>	<b>Nombre de fuites détectées</b>
ALTHEN LES PALUDS	4
AUBIGNAN	5
BEAUMES DE VENISE	1
BEAUMONT DU VTX	5
BEDARRIDES	3
BEDOIN	10
BLAUVAC	6
CARPENTRAS	22
CHATEAUNEUF DU PAPE	6
CRILLON LE BRAVE	2
ENTRAIGUES	6
FLASSAN	2
LA ROQUE ALRIC	0
LA ROQUE SUR PERNES	1
LAFARE	2
LE BARROUX	1
LE BEAUCET	0
LE PONTET	14
LORIOU DU COMTAT	0
MALEMORT DU COMTAT	3
MAZAN	4
METHAMIS	4
MODENE	0
MONTEUX	12
MORMOIRON	9
PERNES LES FONTAINES	12
SORGUES	22
ST DIDIER	4
ST HIPPOLYTE	1
ST PIERRE DE VASSOLS	1
ST SAT. LES AVIGNON	5
SUZETTE	1

VEDENE	8
VENASQUE	10
VILLES SUR AUZON	2
<b>TOTAL</b>	<b>188</b>

Sur Malaucène, nous comptabilisons 9 fuites. Aucune fuite sur Gigondas.

## **B. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

Ces indicateurs sont issus du décret 2007-675 du 2 mai 2007.

(\*) producteur de l'information : Police de l'Eau

Intitulé indicateur / Unité	2017	2018	2019	Malaucène 2019	Gigondas 2019
Taux de conformité des analyses microbiologiques	% 100	100	100	100	100
Taux de conformité des analyses physico chimique	% 98,9	98,9	97,5	100	100
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 90 72 Mt Serein	90 72 Mt Serein	100 82 Mt Serein	98	110
Rendement du réseau de distribution	% 69,1 75,25 Mt Serein	71,8 81,26 Mt Serein	67,7 76,36 Mt Serein	72,14	NC
Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/jour 7,96 2,01 Mt Serein	6,9 1,61 Mt Serein	8,52 1,40 Mt Serein	8,18	NC
Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/jour 7,33 1,45 Mt Serein	6,46 0,97 Mt Serein	7,88 0,87 Mt Serein	5,33	NC
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	% 0,54	0,80	0,89	0,11	NC
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	% 80	80	80	66	80
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	euros/m³ 0,0138	0,0157	NC	0	NC
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nombre/ 1000 abonnés 1,56	1,26	1,42	0	NC
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	heure 36	36	36	48	24

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	82,5 85,71 Mt Serein	86,4 100 Mt Serein	82,1 50 Mt Serein	98,91	NC
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	3,97 2,87 Mt Serein	3,56 1,24 Mt Serein	3,94 14,19 Mt Serein	4,92	NC
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites	O/N	O	O	O	O	NC
Taux de réclamations	nombre / 1000 abonnés	6,77	7,95 43,5 Mt Serein	8,22 51,72 Mt Serein	0,56	NC

### Quelques précisions :

- le rendement de réseau :

Le rendement du réseau permet de connaître les performances des réseaux en vue de les améliorer afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau. Le Grenelle 2 fixe les seuils minimaux à atteindre en fonction de la nature de la collectivité.

Les contrats d'affermage ont prévu des engagements des délégataires afin d'améliorer ce rendement selon des modalités précises.

En 2019, le rendement de réseau est en baisse de 4 points (67,69 %). Malgré le nombre de réparations réseau toujours important (188 fuites sur canalisation et 221 sur branchement en 2019, soit +4% par rapport à 2018), l'effort de renouvellement des branchements qui reste soutenu (475 branchements en 2019, soit + 36% par rapport à 2018), et plus de 1 000 kms de conduite ayant fait l'objet d'une recherche de fuites (+ 459 kms par rapport à 2018, soit + 83%), les volumes prélevés ont augmenté de 4,5 % par rapport à 2018, alors même que les volumes consommés autorisés restaient stables.

En 2020, les efforts doivent être poursuivis et renforcés, afin de maintenir la dynamique engagée depuis plusieurs années sur le Syndicat, avec notamment les actions suivantes :

- Continuer les renouvellements des réseaux jugés sensibles,
- Réaliser les travaux de mise en place de sectorisation et de réduction de pression sur les communes du Bas Service,
- Améliorer les reports d'informations des comptages de sectorisation (Aquadvanced).
- Débuter le référencement en classe A des réseaux d'eau potable.

- la qualité de l'eau

L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé en France. Ce contrôle s'effectue à différents niveaux et selon 64 paramètres (décret du 3 janvier 1989).

### Statistiques sur la conformité en ressource

Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
Contrôle sanitaire	Microbiologique	11	0	0,00%	22	0	0,00%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	15	0	0,00%	4 679	0	0,00%
Surveillance	Microbiologique	0	0	0,00%	0	0	0,00%
Surveillance	Physico-chimique	39	0	0,00%	665	1	0,15%

### Statistiques sur la conformité en production

Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
Contrôle sanitaire	Microbiologique	65	0	0,00%	339	0	0,00%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	65	2	3,07%	4 552	2	0,04%
Surveillance	Microbiologique	/	/	/	/	/	/
Surveillance	Physico-chimique	46	0	0,00%	643	0	0,00%

### Statistiques sur la conformité en distribution

Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
Contrôle sanitaire	Microbiologique	248	0	0,00%	1 284	0	0,00%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	248	0	0,00%	3 106	0	0,00%

Statistiques sur la conformité en distribution							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
Surveillance	Microbiologique	/	/	/	/	/	/
Surveillance	Physico-chimique	2	0	0,00%	34	0	0,00%

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	313	0	100%
Physico-chimique	81	2	97,50%

Pour les communes de Gigondas et de Malaucène, le taux de conformité des eaux distribuées et traitées en 2019 (microbiologique et physico-chimique) est de 100%.

## BILAN GENERAL

La qualité de l'eau distribuée est conforme au sens de la potabilité avec un taux de conformité de 100% sur l'ensemble des paramètres microbiologique et 97,5% sur les paramètres physico-chimiques. Deux non conformités ont été mesurés lors de contrôle de l'ARS sur la sortie Chapelle à la station de pompage de La Jouve. Le contrôle sanitaire a mis en évidence par 2 fois la présence de Nitrite à des valeurs hors normes au niveau du départ - service de la Chapelle à l'usine de la Jouve qui collecte le mélange des eaux de l'usine CAG et de l'usine de démanganisation :

- 22 août : 0,2 mg/l de nitrite (pour une limite de qualité à 0,1 mg/l)
- 14 novembre : 0,14 mg/l de nitrite.

Les nitrites sont présents normalement dans des zones anoxiques et peuvent apparaître à la suite d'une longue période d'arrêt d'une usine CAG (ce qui n'a pas été le cas de l'usine CAG de la Jouve). SUEZ a procédé à des contrôles le 24 août 2019 sur la ressource, sur la sortie des 2 usines ainsi que sur le point concerné : aucune anomalie n'a été constatée :

- Entrée usine CAG = 0,059 mg/l
- Sortie usine CAG = < 0,01 mg/l
- Entrée usine démanganisation = 0,012 mg/l
- Sortie usine démanganisation = < 0,01 mg/l
- Départ Chapelle = 0,038 mg/l.

Une extraction sur le suivi nitrite/nitrate depuis 2014 sur la ressource et sortie usine n'a jamais révélé de nitrite dans l'eau à ces teneurs. Le suivi mensuel réalisé sur ce paramètre en entrée et sortie usine CAG est conforme.

Le 14 novembre 2019, suite à la 2ème non-conformité, SUEZ a audité en complément le point de prélèvement du service Chapelle car la présence de nitrite n'a jamais été retrouvée sur les 2 autres départs (services Montagne et Gardy), bien que ce soit la même eau. Aucune anomalie n'a été constatée. A ce jour, l'ARS et SUEZ n'ont pas d'explications à donner sur ces 2 non-conformités.

- La mise en place de périmètre de protection pour un contrôle à la source

Les points de captage d'eau potable doivent bénéficier d'un périmètre de protection afin d'éviter les pollutions liées aux activités humaines et de réduire le risque de pollution accidentelle qui pourrait entraîner une contamination de l'eau et par conséquent une crise sanitaire.

## **II- LES INDICATEURS FINANCIERS (Hors Gigondas)**

### **A. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES D'EXPLOITATION**

#### **1. PRESENTATION GENERALE**

L'exploitation du service ayant été déléguée à un délégataire, la tarification de la vente d'eau potable se décompose en trois parts :

La part du Syndicat Rhône Ventoux propriétaire des ouvrages, la part du délégataire du service et la part perçue pour le compte d'organismes publics.

Les parts revenant au Syndicat et au délégataire comportent une prime fixe semestrielle calculée suivant le type et le calibre des compteurs et correspondant à l'abonnement au service (entretien du branchement, location du compteur, maintien du service de distribution) ainsi qu'une prime variable au m<sup>3</sup> proportionnelle au volume d'eau consommé.

#### **↳ La part du Syndicat Rhône Ventoux**

Cette part permet de financer tous les investissements nécessaires au renouvellement et à la réhabilitation des canalisations ou encore la création ou réfection de réservoirs ou de stations de pompage. Les tarifs applicables au 31 décembre 2019 sont régis par la délibération 29 juin 2017, à savoir :

- Prime fixe pour les compteurs d'un diamètre inférieur à 60 mm : 25,00 € HT / an
- Prime fixe pour les compteurs d'un diamètre supérieur à 60 mm : 62,50 € HT / an
- Prime proportionnelle jusqu'à 1000 m<sup>3</sup> d'eau consommés par an : 0,541 € HT

Il est à noter que les travaux réalisés par le Syndicat sont financés par l'autofinancement, les emprunts et subventions éventuelles.

#### **↳ La part du Délégataire**

Les conditions techniques et financières du service de distribution sont définies dans le cadre du contrat de délégation. Les tarifs applicables sont révisés deux fois par an, au 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet, suivant une formule d'actualisation et peuvent être modifiés par avenant voté en comité syndical.

#### **↳ La part des organismes publics**

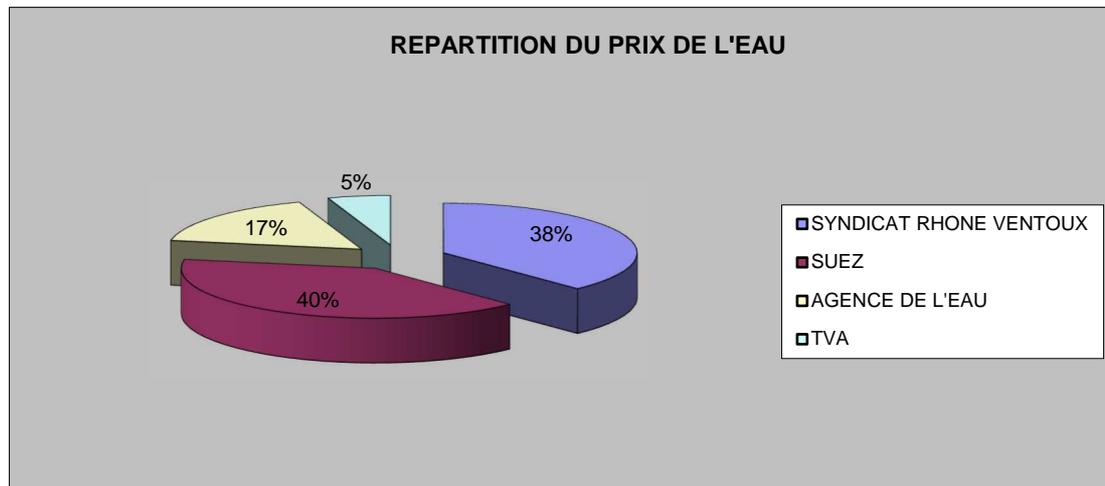
Outre la TVA collectée et reversée à l'Etat, une part est également perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau. Fixée annuellement, cette contribution à l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et d'amélioration en aidant les collectivités dans leur financement.

Part des organismes publics en 2019		
Lutte contre la pollution	Préservation des ressources en eau	TVA
0,27	0,06	5,5%

**DEFINITION :**

**Redevance lutte contre la pollution :** proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle vise à responsabiliser les consommateurs en leur faisant apparaître l'activité polluante de leur foyer. Ces aides permettent l'amélioration des réseaux d'assainissement en matière de pollution.

**Redevance préservation des ressources en eau :** proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle incite à réaliser des économies d'eau en luttant contre les gaspillages ou en recyclant une partie des eaux utilisées.



## 2. FACTURE TYPE POUR 120 M3 CONSOMMES

L'INSEE a défini une consommation de référence de 120 m3 d'eau potable par an pour un ménage. Une facture type est ainsi présentée ci-après.

TARIFS EAU FACTURE 120m3 EVOLUTION 2019/2020 (01/01/2019 et 01/01/2020)						
Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 juillet 1996						
DISTRIBUTION DE L'EAU	M3	Prix unitaire 2019	Prix unitaire 2020	Montant 2019	Montant 2020	Evolution N/N-1
Part du délégataire*						
Abonnement annuel		10,56	10,80	21,12	21,60	2,27%
Consommation	120	0,5982	0,6122	71,78	73,46	2,34%
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel		12,50	12,50	25,00	25,00	0,00%
Consommation de 0 à 1000 m3	120	0,54	0,541	64,92	64,92	0,00%
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0600	0,0650	7,20	7,80	8,33%
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,2700	0,2700	32,40	32,40	0,00%
Sous-total eau hors TVA en €uros				222,42	225,18	1,24%
TVA à 5,5 %				12,23	12,39	1,24%
TOTAL 120m3 TTC en €uros				234,66	237,57	1,24%
Soit le m3 TTC en €uros				1,9555	1,9797	1,24%
<b>Répartition du prix de l'eau pour 120m3</b>				Partie Fixe	Partie Variable	%
Part du délégataire				21,60	73,46	
Part de la Collectivité				25,00	64,92	
TOTAL HT du prix du service				46,60	138,38	
% de partie fixe (arrêté 6/08/2007 du MEDAD)						25,19%

\*\* Délibération du 29 juin 2017

**TARIFS EAU**  
**FACTURE 120m3 MONT SEREIN**  
**EVOLUTION 2019/2020**  
(01/01/2019 et 01/01/2020)

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 juillet 1996

<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>	M3	Prix unitaire 2019	Prix unitaire 2020	Montant 2019	Montant 2020	Evolution N/N-1
Part du délégataire*						
Abonnement annuel		89,97	91,21	179,94	182,42	1,38%
Consommation (inférieur à 60m3)	60	5,0219	5,0916	301,31	305,50	1,39%
Consommation (supérieur à 60m3)	60	4,6505	4,7150	279,03	282,90	1,39%
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel		10,00	10,00	20,00	20,00	0,00%
Consommation de 0 à 1000 m3	120	0,20	0,200	24,00	24,00	0,00%
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0600	0,0650	7,20	7,80	8,33%
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,2700	0,2700	32,40	32,40	0,00%
<b>Sous-total eau hors TVA en Euros</b>				<b>843,88</b>	<b>855,02</b>	<b>1,32%</b>
<b>TVA à 5,5 %</b>				<b>46,41</b>	<b>47,03</b>	<b>1,32%</b>
<b>TOTAL 120m3 TTC en Euros</b>				<b>890,30</b>	<b>902,04</b>	<b>1,32%</b>
<b>Soit le m3 TTC en Euros</b>				<b>7,4191</b>	<b>7,5170</b>	<b>1,32%</b>
<b>Répartition du prix de l'eau pour 120m3</b>				<b>Partie Fixe</b>	<b>Partie Variable</b>	<b>%</b>
Part du délégataire				182,42	305,50	
Part de la Collectivité				20,00	24,00	
<b>TOTAL HT du prix du service</b>				<b>202,42</b>	<b>329,50</b>	
<b>% de partie fixe (arrêté 6/08/2007 du MEDAD)</b>						<b>38,05%</b>

TARIFS EAU MALAUCENE

FACTURE 120m3

EVOLUTION 2019/2020

(01/01/2019 et 01/01/2020)

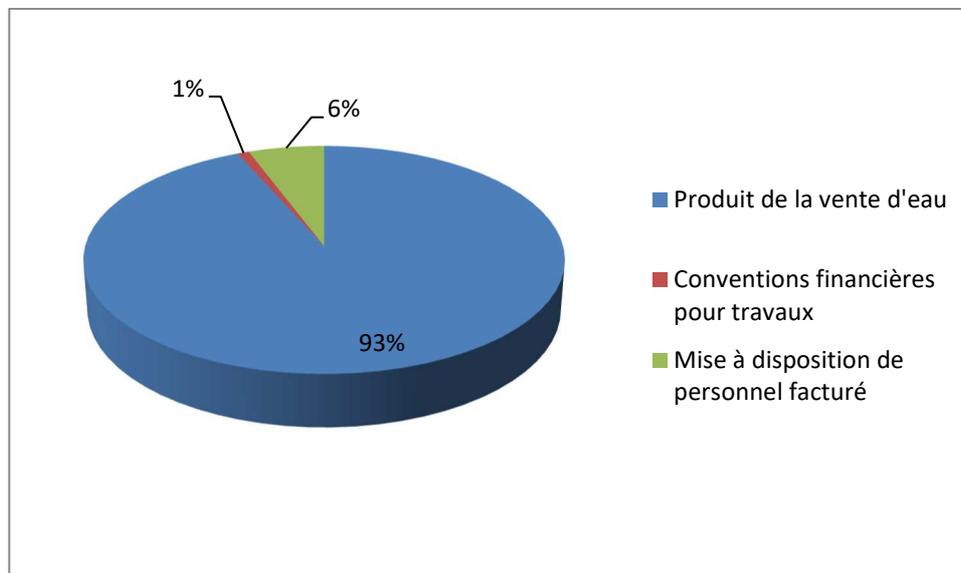
Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 juillet 1996

DISTRIBUTION DE L'EAU	M3	Prix unitaire 2019	Prix unitaire 2020	Montant 2019	Montant 2020	Evolution
						N/N-1
Part du délégataire*						
Abonnement annuel		25,16	28,23	25,16	28,23	12,20%
Consommation	120	0,3859	0,3947	46,31	47,36	2,28%
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel		27,61	12,50	27,61	25,00	-9,45%
Consommation de 0 à 1000 m3	120	0,73	0,541	87,60	64,92	-25,89%
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0930	0,0930	11,16	11,16	0,00%
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,2700	0,2700	32,40	32,40	0,00%
Sous-total eau hors TVA en €uros				230,24	209,07	-9,19%
TVA à 5,5 %				12,66	11,50	-9,19%
TOTAL 120m3 TTC en €uros				242,90	220,57	-9,19%
Soit le m3 TTC en €uros				2,0242	1,8381	-9,19%
<b>Répartition du prix de l'eau pour 120m3</b>				Partie Fixe	Partie Variable	%
Part du délégataire				28,23	47,36	
Part de la Collectivité				25,00	64,92	
TOTAL HT du prix du service				53,23	112,28	
% de partie fixe (arrêté 6/08/2007 du MEDAD)						32,16%

### 3. RECETTES D'EXPLOITATION :

Les recettes d'exploitation du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour l'année 2019 à 7.345.723,95 €.

#### REPARTITION DES RECETTES D'EXPLOITATION :



#### ↳ Les recettes liées à la facturation du prix de l'eau :

Le montant des recettes provenant de la vente d'eau s'est porté à 6.552.362,93 € (dont la vente d'eau à Morières-Lès-Avignon).

#### Les montants dégrévés

DEGREVEMENTS			
	2017	2018	2019
Nombre de demandes reçues	598	610	889
Nombre de demandes rejetées	186	231	357
Nombre de dégrèvements accordés	598	379	532
Montants dégrévés Syndicat (€)	131 052,80	223 798,31	228 028,71
Volumes dégrévés (m3)	239 641	415 310*	398 424

\*Concernant les volumes dégrévés, 208 610 m<sup>3</sup> sont des volumes dégrévés des années antérieures à 2018. En 2018, nous avons dégrévé 50% de m<sup>3</sup> (environ) qui ont été facturés avant le 01/01/2018. C'est une précision qui permet de noter qu'il y a toujours un décalage entre le moment de la demande et son traitement comptable effectif.

Pour Malaucène, 17 demandes ont été reçues, 2 rejetées et 15 accordées pour un volume de 13 943 m<sup>3</sup> et un montant de 15 568,50 €.

### ↳ Les conventions financières de participation aux travaux :

Les recettes perçues dans le cadre des conventions financières signées pour la réalisation d'extension de réseaux (particuliers, aménageurs publics et privés) se sont élevées à 51.212,43 €.

### ↳ Les autres recettes d'exploitation :

Elles ont représenté un montant total de 87.636,81 € dont :

Les subventions d'exploitations pour : 18.247,15 €,

Les autres recettes d'exploitation pour 15.543,25 € (comprenant notamment les loyers issus des divers baux et les indemnités d'assurance),

Les produits exceptionnels pour 53.846,41 € (Pénalités de retard perçues, subvention agence de l'eau Madagascar, remboursement par la CNR de la clôture zone de captage endommagée par la CNR).

### ↳ Les quotes parts des subventions d'exploitation

Les quotes parts des subventions d'exploitation ont représenté 145.192,81 € (elles correspondent à l'amortissement des subventions perçues pour les investissements).

### ↳ Atténuation de charges de personnel :

Remboursement assurance de personnel pour 10.918,62 €.

### ↳ Mise à disposition de personnel facturé :

Remboursement par le service de l'assainissement collectif des salaires des agents selon la répartition à hauteur de 60 %, pour 401.248,71 €.

### ↳ Remboursement charges à caractère générale :

Remboursement par le service de l'assainissement collectif des charges à caractère général selon la répartition à hauteur de 60 %, pour 97.148,91 €.

## B. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES

Le montant des opérations payées au cours de l'exercice s'est élevé à 9.905.394,55 € HT et concernent notamment (supérieur à 50.000,00 €) :

- BEAUMES DE VENISE - Piste d'accès réservoir super Beaumes- Réhabilitation et sécurisation : 172.650,10 €
- CRILLON LE BRAVE - Chemin des Carrières - Réhabilitation du réseau d'eau potable : 75.179,52 €
- MAZAN - Chemin de la Perrière, Notre Dame de Bon Remède - Réhabilitation du réseau d'eau potable : 92.332,84 €
- MAZAN - Rue Bernus, vieil hôpital et Boulevard des Innocents - Réhabilitation du réseau d'eau potable : 358.279,42 €
- PERNES LES FONTAINES - Avenue de la Croix Couverte - Réhabilitation du réseau d'eau potable : 241.456,66 €
- PERNES LES FONTAINES - Boulevard Chabran - Réhabilitation du réseau d'eau potable : 99.244,54 €

- SAINT PIERRE DE VASSOLS - Ancien chemin de la Ronde -Réhabilitation du réseau d'eau potable : 92.681,50 €
- SORGUES - Usine de la Jouve - Réhabilitation des Puits : 55.622,50 €
- SORGUES - Traversée de l'Ouvèze - 1.366.771,19 €
- SORGUES- VEDENE - LE PONTET - Route de Vedène, RD942, Grand Bois - Renforcement du réseau d'eau potable : 60.002,00 €
- VEDENE -Réservoir de la Chapelle - Construction : 120.764,27 €
- TERRITOIRE DU SYNDICAT :
  - ↳ Génie civil des réservoirs : 76.668,42 €

Les opérations relatives à l'accord-cadre concernant les travaux de déplacement, renforcement et extension du réseau ont représenté 366.274,75 € et concernent notamment :

AUBIGNAN	CHEMIN DES MEYRAS	1 883,60 €
MAZAN	CHEMIN DES MALAUQUES	9 327,28 €
ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	CHEMIN ANDRE MESSENGER	36 887,50 €
CHATEAUNEUF DU PAPE	AVENUE CHARLES DE GAULLE	15 935,29 €
CARPENTRAS	IMPASSE BRANT	18 139,70 €
CARPENTRAS	GIRATOIRE DE L'AMITIE	54 811,64 €
SAINT SATURNIN LES AVIGNON	RUE DU LAPIN BLANC	32 541,34 €
MONTEUX	CHEMIN DE VILLEFRANCHE - CONVENTION	6 882,25 €
MONTEUX	PORTE MAGALON	26 476,85 €
VENASQUE	CHEMIN DES ESPUYS	24 816,23 €
PERNES LES FONTAINES	CHEMIN DE LANDRA	64 066,14 €
CHATEAUNEUF DU PAPE	AVENUE PASTEUR BARON LE ROY	23 972,50 €
MALEMORT DU COMTAT	CHEMIN SAINT FELIX	49 621,92 €

\*A noter que les extensions du réseau d'eau potable ont été financées par les demandeurs.

Les opérations relatives au marché à bons de commande - Programme de renouvellement de canalisations d'eau potable en vue de l'amélioration du rendement de réseau et suppression des branchements plombs ont représenté 5.913.508,27 € et concernent notamment :

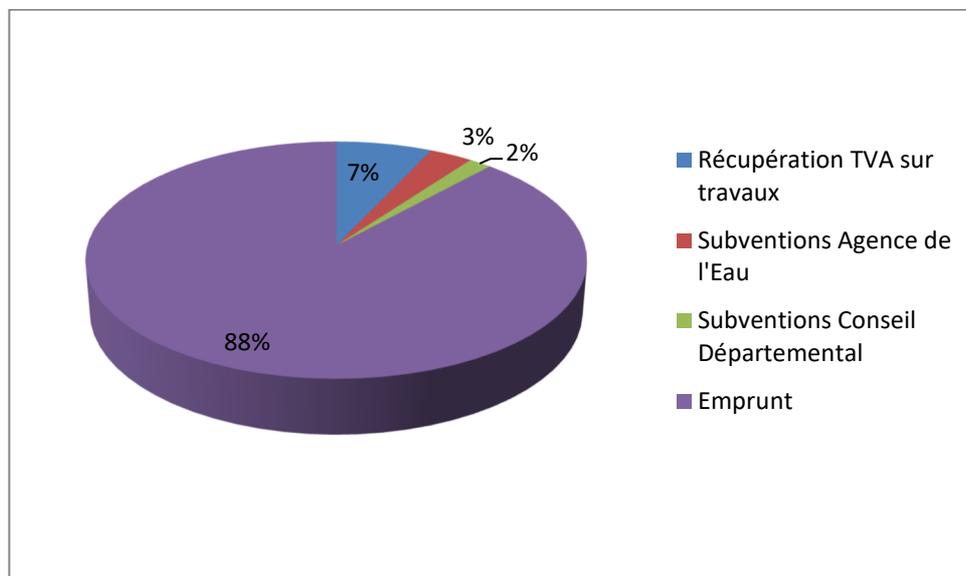
VILLES SUR AUZON	QUARTIER DE L'EAU FROIDE	5 111,75 €
METHAMIS	CHEMIN DE BEL AIR	97 771,40 €
CARPENTRAS	PLACE DU 8 MAI	40 663,14 €
ENTRAIGUES	VALOBRE	195 821,77 €
ST SATURNIN LES AVIGNON	ROUTE D'AVIGNON	908,12 €
ALTHEN DES PALUDS	RUES JULES ET BONO	121 820,83 €
ST DIDIER	CHEMIN DE LA SERIGNANE	9 173,58 €
CARPENTRAS	CHEMIN SAINT ANDRE	283 981,51 €
ALTHEN DES PALUDS	ROUTE DE LA PREVOTE	113 492,86 €
VEDENE	RD 942	3 395,40 €
CARPENTRAS	AVENUE SEMARD	93 185,69 €
VEDENE	AVENUE VIDIER	41 034,76 €
SORGUES	ROUTE DE VEDENE	621 119,97 €
LE PONTET	CROIX VERTE	84 175,15 €

CRILLON LE BRAVE	CHEMINS DE LA CROIX DU COQ ET DE MORMOIRON	166 630,27 €
CARPENTRAS	AVENUE DU PARC	35 971,48 €
ST PIERRE DE VASSOLS	CHEMIN DE CANTE PERDRIX	51 792,43 €
MONTEUX	AVENUES DE VERDUN ET FOCH	192 022,61 €
LE PONTET	AVENUES REPUBLIQUE ET PASTEUR	53 640,70 €
CARPENTRAS	BOULEVARD DE SOUVILLE ET RUE BLANCHARD	142 990,66 €
CARPENTRAS	AVENUE MARIE THERESE CHALON	166 405,49 €
BLAUVAC	RD 5	4 188,64 €
LE PONTET	RUES MATISSE, MANET ET SIGNAC	101 765,26 €
BEDOIN	ROUTE DU VENTOUX	212 946,47 €
CARPENTRAS	AVENUE CHALON MOULIN	231 966,06 €
CARPENTRAS	CHEMIN SAINT LABRE	65 703,34 €
CARPENTRAS	RUES SOUVILLE ET MERMOZ	198 616,63 €
LA BARROUX	ROUTE DE LA ROQUE ALRIC	60 896,18 €
MALEMORT COMTAT	DU RD 5	6 003,99 €
LE PONTET	AVENUES DU GENERAL DE GAULLE ET CROIX VERTE	20 075,00 €
PERNES FONTAINES	LES RD 38	79 542,14 €
LAFARE	RD 90	41 629,85 €
CARPENTRAS	PLAN PORTE D'ORANGE	25 740,37 €
MONTEUX	CHEMIN DE LA TAPY	322 694,61 €
LE PONTET	CITE JOFFRE	202 765,45 €
CARPENTRAS	CITE DU PARC	207 467,55 €
LE BARROUX	ROUTE DE SUZETTE	59 497,43 €
CARPENTRAS	RUES SADOLET ET DUPLESSIS	281 257,96 €
CARPENTRAS	BOULEVARD GAMBETTA	36 602,81 €
VEDENE	AVENUE PASTEUR	23 941,77 €
SORGUES	CHEMIN DU PLAN EST	317 627,98 €
ALTHEN DES PALUDS	ROUTE DE LA GRAVE	206 484,68 €
VENASQUE	CHEMIN DE L'APPIE	7 025,81 €
SAINTE PIERRE DE VASSOLS	CHEMIN DU PICAILLE	839,10 €
ALTHEN DES PALUDS	CHEMIN TOUT BLANC	145 057,68 €
SORGUES	CHEMIN PLAN EST PHASE 2	2 153,35 €
CRILLON LE BRAVE	CHEMIN DES CARRIERES	24 025,00 €
SUZETTE	CHEMIN DE GIGONDAS	124 000,00 €
SAINTE DIDIER	CHEMIN NEUF	151 000,00 €
LE BARROUX	ANCIEN CHEMIN DE LA ROQUE ALRIC	127 000,00 €
MORMOIRON	CHEMIN DES ARNAUDS	103 883,32 €

## 2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour l'année 2019 à 11.907.600,59 €.

### **REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :**



#### ↳ EMPRUNT :

Débloqué d'un emprunt à hauteur de 5.000.000,00 €

#### ↳ LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Le montant des subventions et participations affectées à des travaux ou acquisitions s'est porté en 2019 à 271.323,32 € attribuées à hauteur de :

- 93.630,32 € par le Conseil Départemental
- 177.693,00 € par l'Agence de l'eau

Par délibération du 21 septembre 2018, le Conseil Départemental a adopté de nouveaux critères d'exigibilité. Le syndicat ne peut plus répondre aux subventions départementales qui sont dorénavant réservées aux communes de moins de 5.000 habitants n'ayant pas transféré sa compétence.

#### ↳ LA TVA RECUPEREE SUR LES TRAVAUX REALISES

La TVA acquittée sur les travaux et récupérée par l'intermédiaire de SUEZ s'est élevée à 396.376,31 €

#### ↳ AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Au titre de l'exercice 2019, les immobilisations du service ont été amorties à hauteur de 1.559.728,35 €.

#### ↳ AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Dotations : 4.227.327,16 €

Opérations pour ordre : 452.843,45 €

### 3. LES BRANCHEMENTS PLOMB

Branchements supprimés ou modifiés en 2019		Restant à supprimer ou modifier au 1er janvier 2020	
Nombre	%	Nombre	%
230	11,88%	1 935	2,50%

### 4. ELEMENTS RELATIFS A LA DETTE

Encours de la dette au 31 décembre 2019 : 22.845.016,39 €

- ◆ Annuités acquittées en 2019 : 2.029.186,01 €  
dont :
  - ↪ Capital : 1.571.688,47 €
  - ↪ Intérêts : 457.497,54 €
  
- ◆ Durée d'extinction de la dette : 4,21 ans

### C. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION

#### OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE

Conformément à l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales et depuis l'application de la loi OUDIN du 09 février 2005 sur la coopération décentralisée, les services d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1% de leurs ressources, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères.

Au cours de l'année 2019, aucune nouvelle action n'a été menée par le Syndicat Rhône Ventoux dans le domaine de l'eau potable.

A noter : les informations relatives à l'exercice 2019 pour la commune de MALAUCENE n'ont pas été fournis. La commune ayant prévu le vote du compte administratif 2019 courant juillet 2020.

### III) LES INDICATEURS FINANCIERS DE GIGONDAS

La commune de Gigondas disposant d'un budget annexe spécifique, les données financières sont distinctes.

#### A. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES D'EXPLOITATION

##### 1. PRESENTATION GENERALE

Par délibération du 18 décembre 2019, la commune de GIGONDAS a manifesté son intention de confier la compétence eau potable au syndicat Rhône Ventoux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le service est une Régie qui est chargée de l'exploitation de ce service.

##### ↳ La part du Syndicat Rhône Ventoux

Cette part se compose en deux parts :

Une part exploitation qui englobe les conditions techniques et financières du service de distribution de l'eau potable aux usagers.

Une part investissement qui permet de financer tous les travaux nécessaires au renouvellement et à la réhabilitation des canalisations ou encore la création ou réfection de réservoirs ou de stations de pompage.

Les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont régis par la délibération 19 décembre 2019, à savoir :

##### Les tarifs domestiques seront les suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Prime fixe annuelle HT : 71,10 €

Prix au m<sup>3</sup> HT : 2,351 €

Dont :

Part exploitation :

Prime fixe annuelle HT : 46,10 €

Prix au m<sup>3</sup> HT : 1,81 €

Part investissement :

Prime fixe annuelle HT : 25,00 €

Prix au m<sup>3</sup> HT : 0,541 €

##### Les tarifs industriels ou agricoles seront les suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Prime fixe annuelle HT : 350,70 €

Prix au m<sup>3</sup> HT : 1,48 €

Dont :

Part exploitation :

Prime fixe annuelle HT : 325,70 €

Prix au m<sup>3</sup> HT : 0,939 €

Part investissement :

Prime fixe annuelle HT : 25,00 €

Prix au m<sup>3</sup> HT : 0,541 €

Il est à noter que les travaux réalisés par le Syndicat sont financés par l'autofinancement, les emprunts et subventions éventuelles.

### ↳ La part des organismes publics

Outre la TVA collectée et reversée à l'Etat, une part est également perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau. Fixée annuellement, cette contribution à l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et d'amélioration en aidant les collectivités dans leur financement.

Part des organismes publics en 2019		
Lutte contre la pollution	Préservation des ressources en eau	TVA
0,27	0,06	5,5%

#### **DEFINITION :**

**Redevance lutte contre la pollution :** proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle vise à responsabiliser les consommateurs en leur faisant apparaître l'activité polluante de leur foyer. Ces aides permettent l'amélioration des réseaux d'assainissement en matière de pollution.

**Redevance préservation des ressources en eau :** proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle incite à réaliser des économies d'eau en luttant contre les gaspillages ou en recyclant une partie des eaux utilisées.



## 2. FACTURE TYPE POUR 120 M3 CONSOMMES

L'INSEE a défini une consommation de référence de 120 m3 d'eau potable par an pour un ménage. Une facture type est ainsi présentée ci-après.

TARIFS EAU GIGONDAS						
FACTURE 120m3						
EVOLUTION 2019/2020						
(01/01/2019 et 01/01/2020)						
Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 juillet 1996						
DISTRIBUTION DE L'EAU	M3	Prix unitaire 2019	Prix unitaire 2020	Montant 2019	Montant 2020	Evolution N/N-1
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel		75,00	71,10	75,00	71,10	-5,20%
Consommation	120	2,48	2,351	297,60	282,12	-5,20%
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0683	0,0683	8,20	8,20	0,00%
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,2700	0,2700	32,40	32,40	0,00%
Sous-total eau hors TVA en €uros				413,20	393,82	-4,69%
TVA à 5,5 %				0,00	21,66	
TOTAL 120m3 TTC en €uros				413,20	415,48	0,55%
Soit le m3 TTC en €uros				3,4433	3,4623	0,55%
<b>Répartition du prix de l'eau pour 120m3</b>				Partie Fixe	Partie Variable	%
Part du délégataire						
Part de la Collectivité				71,10	282,12	
TOTAL HT du prix du service				71,10	282,12	
% de partie fixe (arrêté 6/08/2007 du MEDAD)						20,13%

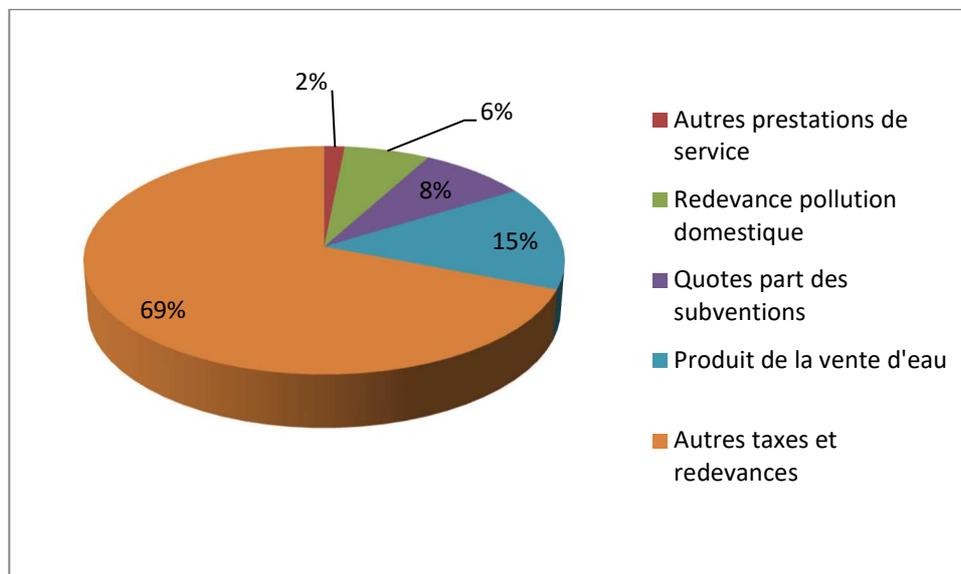
\*\* Délibération du 19 décembre 2019

A noter qu'avec la prise de compétence par le syndicat, la facture d'eau est assujettie à la TVA (56,5%).

### **3. RECETTES D'EXPLOITATION :**

Les recettes d'exploitation se sont élevées pour l'année 2019 à 228.056,27 €.

#### **REPARTITION DES RECETTES D'EXPLOITATION :**



#### **↳ Les recettes liées à la facturation du prix de l'eau :**

Le montant des recettes provenant de la vente d'eau s'est porté à 33.649,69 €

#### **↳ La redevance pollution domestique :**

Les recettes perçues dans le cadre de la redevance pollution domestique se sont élevées à 14.754,84 €.

#### **↳ Les autres taxes et redevances :**

Elles ont représenté un montant total de 157.471,36 €

#### **↳ Les autres prestations de service :**

Elles ont représenté un montant total de 3.480,00 €

#### **↳ Les autres produits exceptionnels :**

Elles ont représenté un montant total de 46,10 €

#### **↳ Les quotes parts des subventions d'exploitation**

Les quotes parts des subventions d'exploitation ont représenté 18.654,28 € (elles correspondent à l'amortissement des subventions perçues pour les investissements).

## **B. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

### **1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES**

Le montant des opérations payées au cours de l'exercice s'est élevé à 450.614,20 € HT

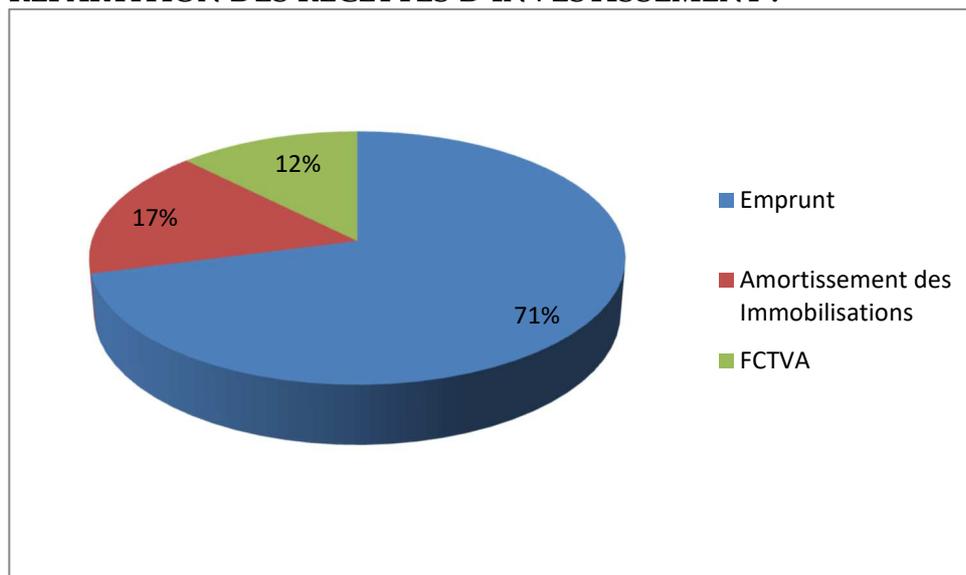
Réseau canalisation les Florets pour 23.754,00 €

Vallée du Trignon pour 426.860,20€

### **2. RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement se sont élevées pour l'année 2019 à 546.994,33 €.

#### **REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :**



#### **↳ EMPRUNT :**

Déblocage d'un emprunt à hauteur de 387.975,09 €

#### **↳ AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

Au titre de l'exercice 2019, les immobilisations du service ont été amorties à hauteur de 90.760,74 €.

#### **↳ FCTVA :**

Le montant du remboursement au titre du FCTVA s'élève à 68.258,00 €

### **3. ELEMENTS RELATIFS A LA DETTE**

Encours de la dette au 31 décembre 2019 : 775.149,30 €

- ◆ Annuités acquittées en 2019 : 36.360,55 €  
dont :
  - ↳ Capital : 12.907,79€
  - ↳ Intérêts : 23.452,76 €

- ◆ Durée d'extinction de la dette : 11,61 ans

# ANNEXE

## NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE RELATIVE AUX REDEVANCES ET AIDES



000000

*Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône Ventoux*

595, chemin de l'hippodrome  
CS 10022

84201 CARPENTRAS CEDEX

Tél. : 04.90.60.81.81

Fax : 04.90.63.52.95

Courriel : [contact@rhone-ventoux.fr](mailto:contact@rhone-ventoux.fr)